

# Serments de Strasbourg

---

## Le roman dans la stratégie politique

Les *Serments* sont un document historique de la bibliothèque de la ville de Vérone. L'illustration est une miniature de la Bible de Charles V.



conservé. Il ne s'agit pas d'un texte littéraire mais d'un document historique comme pour la *Nodicia de Kesos* ou pour *l'Invovinello* qu'il nous soit arrivé, forcément, à travers sa réalisation

Louis II de Germanie et ses fils, représentés vers 1375-1380.

BNF

Les *Serments* comprennent en tout quatre serments dont deux en roman et deux en langue germanique. Il s'agit de discours rédigés pour être prononcés lors de la cérémonie solennelle du 14 février 842 pour sceller le pacte militaire entre les deux petits-fils de Charlemagne : Louis le Germanique et Charles le Chauve, scellent une alliance contre leur frère aîné, Lothaire, héritier de la Lotharingie, c'est-à-dire le royaume intermédiaire entre celui de Louis (la zone germanique) et celui de Charles le Chauve (la zone française). Charles le Chauve s'adresse en langue germanique à son frère Louis le Germanique et à ses hommes germanophones leur promettant protection militaire et assistance, et Louis le Germanique fait la même promesse s'adressant à Charles le Chauve et ses hommes romanophones en langue romane. Dans un deuxième temps les hommes de chaque souverain s'adressent dans leur propre langue à leur champ respectif promettant de veiller au maintien du pacte. Ces textes furent co-signés tels qu'ils ont été prononcés. Ils ont été conservés grâce à un historien du Xe siècle nommé Nithard, dignitaire et cousin de la suite de Charles le Chauve, qui les a insérés tels quels dans son texte latin (Van Acker 2005 : 332). Voici le texte en roman et la traduction en français moderne (cf. [http://w3.restena.lu/cul/BABEL/T\\_SERMENTS.html](http://w3.restena.lu/cul/BABEL/T_SERMENTS.html)) :

Pro Deo amur et pro christian poblo et nostro commun  
salvament, d'ist di en avant, in quant Deus  
savir et podir me dunat, si salvarai eo  
cist meon fradre Karlo, et in aiudha  
et in cadhuna cosa, si cum om per dreit son  
fradra salvar dift, in o quid il mi altre  
-si fazet, et ab Ludher nul plaid num quam  
prindrai qui meon vol cist meon fradre  
Karle in damno sit.

Si Lodhuvigs sacrament que son fradre Karlo  
jurat conservat, et Karlus meos sendra  
de suo part non los tanit, si jo returnar non  
l'int pois, ne jo ne neuls cui eo returnar  
int pois, in nulla aiudha contra Lodhu-  
-uvig nun li iv er.



Charles le Chauve, BNF

Si les linguistes sont aujourd'hui unanimes pour indiquer que les *Serments* appartiennent au gallo-roman et donc que "leur langue n'est ni le gaulois, ni le latin", les doutes demeurent concernant leur appartenance au domaine d'oïl ou au domaine d'oc, car certaines formes pourraient être occitanes". Mais le manuscrit de Nithard dont nous disposons n'est pas autographe : il fut copié vers l'an 1000, sans doute par un scribe travaillant pour l'abbaye de Saint-Médard de Soissons, comment vérifier la fidélité de la transcription ? Quelle est le dialecte/langue des serments, comme l'indique Cerquiglini (2013 : 107) : "Tout est possible, et tout, ou presque, fut proposé par une philologie lancée dans un Tour de France des plus étonnants". Carlo Tagliavini (1973, 646-649) nous rappelle quelques-unes des théories déjà anciennes à ce propos :

- Pour Gaston Paris (1886), il s'agirait le dialecte de la France septentrionale, notamment de Picardie.
- Pour G. Lücking (1877), E. Koschwitz (1886), A. Wallensköld 1927) et E. Ewert (1935), il s'agirait d'une variété du sud-ouest (peut-être le pictavin).
- Castillani (1956) considère qu'il s'agit de pictavin ou de l'aquitain du nord.
- H. Suchier (1902) pensait qu'il pouvait s'agir de d'une variété dialectale du sud-est, donc d'un dialecte franco-provençal et notamment le dialecte de Lyon.
- Pour A Tabachovitz (1932), le rédacteur aurait pu être un bilingue originaire de Lorraine.
- R.A. Hall Jr. (1933) définit la langue des *Serments* comme un pré-français.
- F. Lot (1939) parle d'une langue artificielle, une sorte de "roman commun".

Tags  
latin  
germanique

langue romane  
Serments de Strasbourg

- Se connecter pour poster des commentaires